



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

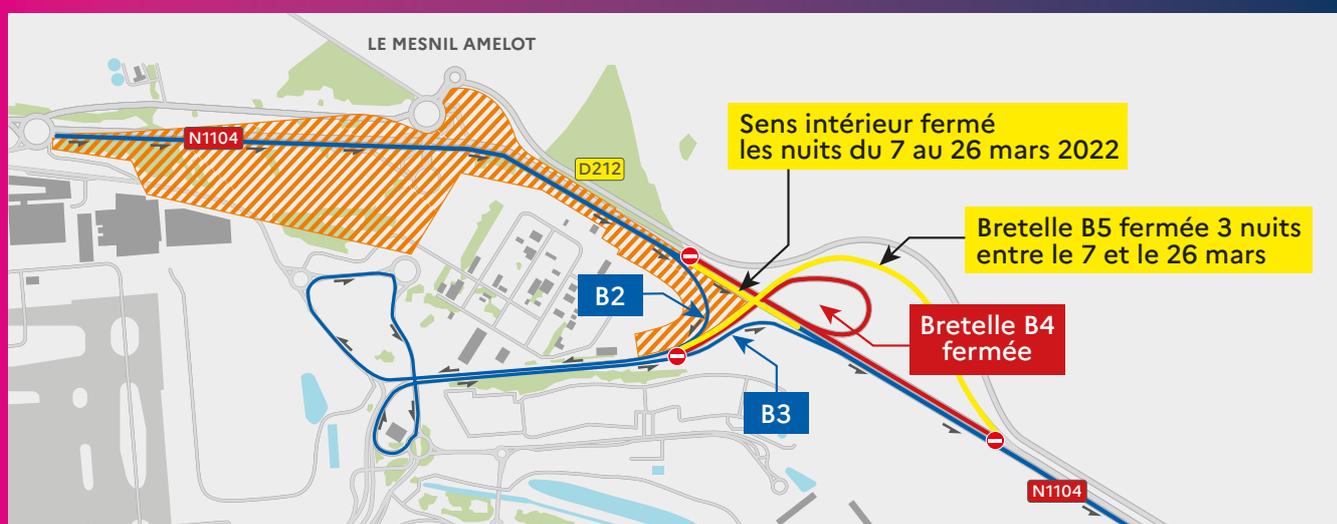
Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)



# FLASH INFO

N°20 MARS 2022



## POURSUITE DES TRAVAUX DES ACCÈS VERS L'AÉROPORT

Afin de permettre la poursuite des travaux de création d'un pont permettant le doublement de l'accès Est à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, des fermetures de voies et des déviations seront mises en place dans le secteur :

- Du 7 mars 2022 au 26 mars 2022 entre 22h et 5h et exceptionnellement entre 22h et 14h pour les nuits du mercredi 9 au jeudi 10 mars, du mercredi 16 au jeudi 17 mars et du mercredi 24 au jeudi 25 mars, la section intérieure de la RN1104 sera fermée entre la bretelle de sortie de la RN1104 intérieure vers l'aéroport intitulée B2 et la bretelle d'entrée B3 sur la RN1104 depuis l'aéroport en direction de Compans (cf. plan ci-dessus). Durant les nuits de fermetures, une déviation locale sera mise en place pour maintenir les différents itinéraires.
- La bretelle intitulée B5 en provenance de Mitry-Mory et en direction de la plateforme aéroportuaire sera également fermée entre 22h et 9h pour les nuits du mercredi 9 au jeudi 10 mars, du mercredi 16 au jeudi 17 mars et du mercredi 24 au jeudi 25 mars.

Une déviation locale sera mise en place pour maintenir l'accès à la plateforme aéroportuaire.

Par ailleurs, pour permettre la finalisation des travaux autoroutiers, les conditions de circulation mises en place entre Compans et Le Mesnil-Amélot depuis le 22 novembre se poursuivent.

Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, la DiRIF met tout en œuvre pour les minimiser et vous remercie de votre compréhension.

Plus d'informations :

[contournement-est-roissy.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contournement-est-roissy.dirif@developpement-durable.gouv.fr) [www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Opération  
cofinancée  
avec :



42,1 %



44,7 %



2,6 %



2,9 %



1 %



6,7 %

